

*Air Canada*

Le ministre et le gouvernement ne devraient pas nous demander de leur donner carte blanche pour faire d'Air Canada ce qu'ils voudront, quand ils le voudront et de la façon dont ils le voudront. Il est important que les critères soient précisés dans le projet de loi. Alors seulement pourrions-nous être assurés que le gouvernement tiendra ses engagements à un moment précis, conformément au projet de loi.

Permettez-moi de parler de certaines erreurs graves que commet le gouvernement en privatisant cette société, erreurs dont les gouvernements subséquents, les employés, les cadres et les actionnaires d'Air Canada ainsi que tous les Canadiens devront subir les conséquences. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, les gouvernements canadiens ont commencé à faire l'expérience de ce que nous appelions les sociétés d'économie mixte. Ces sociétés devaient marquer le début d'une nouvelle ère de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé dans le domaine commercial. C'était là du moins la théorie. Nous savons tous ce qui s'est passé. Ces sociétés d'économie mixte n'ont vraiment pas duré très longtemps. Ces entreprises qui étaient un mélange d'entreprise privée et de société d'État sont maintenant ou l'une ou l'autre.

Ce genre d'entreprise mixte n'a jamais véritablement permis d'attirer des investissements privés. Pourquoi? La réponse est simple.

L'investisseur, comme il se doit, cherche à maximiser ses bénéfices et achètera ou vendra des actions en se fondant uniquement sur des critères de rendement. Le gouvernement, pour sa part, poursuit un certain nombre de programmes d'intérêt public comme la promotion de l'emploi, la recherche et le développement, les services dans les régions isolées, dans le cas du transport, le bilinguisme et, dans bien des cas, le développement économique régional. Bref, beaucoup des objectifs visés par le gouvernement sont, pour l'investisseur, improductifs.

Dans un tel contexte, la direction doit composer avec, d'une part, le secteur privé qui cherche à tirer le maximum de ses investissements et, d'autre part, le gouvernement qui cherche à atteindre ses objectifs reconnus d'intérêt public. Je pense que le gouvernement doit avoir des programmes publics et c'est pourquoi, il y a 51 ans, *Trans-Canada Airlines*, le précurseur d'Air Canada, a vu le jour.

Air Canada ne peut pas fonctionner comme société mixte. Il ne faut même pas essayer. Air Canada doit demeurer une société d'État à part entière.

Le gouvernement prévoit qu'Air Canada demeurera pendant un certain temps, assez longtemps je crois, une société mixte. Dans le projet de loi C-129, on retrouve à l'état de germe le conflit dont je viens de parler. En vertu de ce projet de loi, les actions donnant droit de vote du gouvernement serviront l'actionnaire majoritaire, quoique ce ne soit pas exprimé très clairement. Mais encore là, très peu est exprimé clairement dans le projet de loi parce qu'il s'agit d'une mesure élaborée à

la hâte. Le projet de loi n'a pas été bien conçu. Il ne contient pas tous les renseignements que nous aimerions y voir.

Il prévoit, par exemple, une limite à la participation étrangère, pourtant il ne va pas aussi loin que le projet de loi C-121 à propos d'Eldorado Nucléaire et de la Saskatchewan Mining Development Corporation. Il ne garantit pas que, pour tout vote de la société, il ne sera admis qu'un certain pourcentage de voix représentant la participation étrangère à une importante réunion d'actionnaires, annuelle ou autre.

Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi a été présenté précipitamment et il n'a pas été bien conçu. Nous, à la Chambre, devons maintenant étudier un projet de loi qui non seulement est fondé sur le principe erroné de la privatisation d'une société d'État qui ne devrait pas l'être, mais ne dévoile pas tout ce que veut faire le gouvernement.

Dans sa hâte obsessionnelle à privatiser ce bien national, le gouvernement est prêt à renoncer à sa responsabilité à l'égard des Canadiens en tant que principal actionnaire d'Air Canada. Il a déclaré dans quel sens irait son vote représentant 55 p. 100 des actions, si c'est vraiment ce qui se passe. Le projet de loi ne l'indique certes pas clairement mais le gouvernement a annoncé dans ses communiqués de presse que cela se passerait ainsi, aussi admettons qu'il va conserver 55 p. 100 des actions d'Air Canada et que son vote sera conforme à la majorité des 45 p. 100 d'actions qui seront vendues au secteur privé.

Imaginons les futures périodes de questions. On demandera au gouvernement pourquoi Air Canada a licencié, disons, 250 employés, et naturellement, le ministre nous répondra que le gouvernement n'a rien pu faire parce que 23 p. 100 des actionnaires privés estimaient qu'il fallait le faire pour des raisons commerciales. Ou encore, si Air Canada investissait dans une fabrique de chaussures en Argentine? On nous répondrait la même chose: on nous dirait qu'on n'y peut rien parce que 23 p. 100 des actionnaires privés estiment qu'il s'agit d'une bonne décision pour des raisons commerciales. Et si Air Canada investissait en Afrique du Sud à l'encontre de la politique claire et nette du gouvernement? Là encore, on prétendrait ne rien pouvoir y faire en alléguant que la décision paraissait bonne pour des raisons d'ordre commercial aux 23 p. 100 d'actionnaires privés.

● (1610)

Ce sort n'est pas celui que souhaitent les Canadiens pour une société qui a bien servi le pays et qui a fait partie de notre patrimoine durant 51 ans. Si le gouvernement envisage avec tant de cynisme l'avenir d'Air Canada, les intérêts du pays et sa politique en matière de transports, alors pourquoi ne laisse-t-il pas simplement aller toutes les actions? Se rend-il compte de ce qu'il fait ou de ce qu'il est sur le point de faire? A-t-il la moindre idée de ce qu'il envisage comme processus? Ce n'est certainement pas le secteur privé qui demande au gouvernement de conserver 55 p. 100 des actions.